

Le SNESUP-FSU a été reçu au MESRI le 23 novembre 2018 dans le cadre de la concertation sur l'évolution du cadre réglementaire de la formation des enseignants. Trois documents avaient été envoyés avant l'audience : arrêté master MEEF, attendus à l'entrée du master, référentiel de formation.



La lettre de la formation
des enseignant.es & CPE

NOVEMBRE 2018, N° 3 | réalisée
sous la responsabilité du collec-
tif FDE par Marie-France Car-
nus, Vincent Charbonnier, Mu-
riel Coret, Marie-France Le
Marec, Michela Gribinski.

Nous avons pointé les problèmes que pose le projet de « réforme » : du point de vue de la formation (quel master ?), en montrant les contradictions avec ce que la recherche nous dit de la formation des enseignants, en explicitant ce que le « terrain » peut apporter à la formation, en interrogeant l'avenir des structures de formation et des personnels (absence de démocratie, négation de la collégialité universitaire, remise en cause des enseignants 1^{er} et 2^d degrés affectés plein temps).

Nous avons pu présenter notre analyse des documents soumis et réaffirmer que rien, dans les mesures présentées, n'est susceptible d'améliorer la formation. Certaines contribuent à renforcer les tensions entre situation professionnelle et formation universitaire, d'autres créent de fausses oppositions entre collègues de statuts différents, toutes renvoient à une certaine conception de la formation, que les ministères supposent partagée par tous mais qui ne l'est pas en réalité : la prévalence du terrain sur toutes les autres composantes de la formation.

Lors de cette audience, le SNESUP-FSU a exprimé une nouvelle fois son opposition au projet de « réforme » de la formation des enseignants dans son contenu actuel et à la méthode employée par le MEN et le MESRI, qui consiste à modifier les textes de manière fragmentée sans jamais discuter l'architecture d'ensemble de la formation.

Nous aurons l'occasion de voir très prochainement ce que les ministères retiendront de l'ensemble de ces audiences, menées en parallèle au MEN et au MESRI – les textes devant être publiés d'ici janvier 2019, avant le vote de la loi dite de l'« École de la confiance ».

Les notes détaillées de l'audience sont accessibles à cette adresse : <https://frama.link/xABn1rQD>

ÉLECTIONS AUX CONSEILS D'ÉCOLE DE L'ÉSPÉ

Résistance des organisations syndicales

Premières « élections générales » depuis la mise en place des ÉSPÉ en 2013. Quelques résultats en vrac qui témoignent d'une résistance syndicale. Poitiers, 6 sièges sur 8 (formateurs). Nice : 3 sur 8 (formateurs), 1 sur 2 (Biatss) et 3 sur 4 (usagers). Nantes : listes intersyndicales (formateurs-Biatss et usagers) 14 sièges sur 14. Paris : 5 sièges sur 8 (formateurs) et 3 sur 4 (usagers). Créteil : 2 élus sur 8 (formateurs). Reims : 7 sièges sur 8 (formateurs), 1 sur 2 (Biatss) et 1 sur 4 (usagers). Besançon : 3 sièges sur 4 (usagers). Tout n'est pas perdu ! Bon courage aux élu-es auxquel-le-s nous proposons de se réunir bientôt.

SAVOIR ET COMPRENDRE : POUR FAIRE QUOI ?

De la liquidation du CNESCO

La loi dite de « L'École de la confiance », prévoit aussi la disparition du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO). Cette instance d'évaluation nationale indépendante, rendait possible un peu de contre-pouvoir même si son influence n'a pas été très visible ces dernières années. Pour défendre cet outil et en savoir plus : <https://frama.link/wHgA9C1Q>

LA POSITION DU CONCOURS (COUCHÉ)

Du statut des admissibles ?

B. Saint-Girons, président du Conseil d'école de l'ÉSPÉ de Toulouse et chargé, avec M. Ronzeau (IGAENR), d'un rapport « sur la position du concours », a annoncé que ce rapport a été remis aux ministères de l'ÉN et de l'ESRI, début novembre. Apparemment, la mastérisation de la formation ne semble pas remise en cause. Une question demeure posée cependant : « *quel est le statut de celles et ceux qui sont admissibles au concours ?* » À cette question, B. Saint-Girons n'a pas répondu, puisque « *les conclusions appartiennent désormais aux ministres* »

L'actualité est très dense ! Plusieurs ÉSPÉ nous ont déjà fait remonter des demandes – émanant parfois des inter-syndicales locales – pour une nouvelle réunion nationale de réflexion et d'action. Nous proposons d'ores et déjà qu'elle se déroule dans la seconde quinzaine de janvier, afin de faire le point sur la situation et les modalités d'actions possibles. Cela pourrait également être l'occasion d'inviter les nouve-aux/elles élu-es aux Conseils d'École des ÉSPÉ.